

CR Programme Alimentaire Territorial

4 terriroires : Pays castlroussin, pays des Châteaux (Blois), PETR Vierzon/Bourges

Châteauroux 8 octobre 2019

Lien avec la Brenne

La loi EGALIM : 20% de bio et 50 % de produits de qualité dans es cantines à l'horizon 2022.

Avec ID en campagne, travail avec les producteurs fermiers de pays, le CIVAM du Carroir, le GDAB, le CODES, la Chambre d'agriculture puis étude de faisabilité.

Création de l'asso Cagette et Fourchette en 2017 (Elise Brahi embauchée par Initiative Brenne).

Importance du rôle de l'intermédiaire.

Table ronde des exemples inspirants : Elise Brahi, Le Poinçonnet, projet de Buzançais avec le marché, le cas de Châteauroux.

Obstacles : réglementaires, juridiques, économiques, politiques.

Travailler sur l'allotage des marchés publics (ou sourcing). 44 lots à Châteauroux (2400 repas/j) au lieu de 15. La cohérence (le bio qui vient de loin ? Et les emballages)

C'est plus cher mais compensation par la réduction du gaspillage et l'examen du grammage des portions au Poinçonnet.

Voir aussi l'exemple de Grenoble.

Aucune liaison avec le travail de la région concernant les lycées.

L'après-midi : visite des Potagers de Velles (8 ha et 4000 m² de serres).

Possibilité d'agrandissement si engagement dans la durée de l'agglomération sur le bio.

Prochaine rencontre sur les circuits courts à Bourges au lycée agricole du Subdray

Ozans est dans le PLUI repéré comme zone à urbaniser pour du développement économique mais est encore en majorité en espace agricole. Possibilité donc de confier les espaces à des agriculteurs (pourquoi pas salariés ville) pour faire du maraichage bio. Cependant la surface est considérable et ne peut être utilisée en totalité, près de 470 ha.